Niveau(x) d'enseignement: 8 Numéro EDUQ : 8570614
Centre d'intérêt: 650

Québec (Province) Conseil des universités.

Avis du Conseil des universités au Ministre de l'éducation sur le rapport du Comité d'étude sur la recherche nordique. -- Québec : Le Conseil, 1982.
10 f. ; 26 cm. -- (Avis / Conseil des universités du Québec. ISSN 0709-3985 ; 81.7)

Code: 56-1004.

Descripteur(s): *Recherche scientifique *Universitaire (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *Comité d'étude sur la recherche nordique *Québec (Province) Conseil des universités. Commission de la recherche universitaire

Identificateur(s) de sujet: *Etudes nordiques

Mis sur pied par la Commission de la recherche universitaire en septembre 1980, le Comité d'étude sur la recherche nordique est demeuré en activité pendant une période de dix mois. Son rapport de travail a été largement diffusé dans les milieux intéressés à l'automne 1981. Suite à une période de consultation qui a pris fin au début de janvier 1982, le Conseil des universités a procédé à l'étude du rapport du Comité. Le présent avis rend compte des conclusions du Conseil.

Le Conseil souscrit à presque toutes les orientations mises de l'avant par le Comité et il recommande au ministère de l'Education de mettre en application les recommandations formulées par ledit Comité.

Type de document: m

EDUQ 8570614

Gouvernement du Québec
Conseil des universités

cu

EDUQ 8570614

AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITES AU MINISTRE DE L'EDUCATION SUR LE RAPPORT DU COMITE D'ETUDE SUR LA RECHERCHE NORDIQUE

Avis n° 81.7
Dépôt légal - 1er trimestre
ISSN - 0709-3985
Québec, le 19 mars 1982

INTRODUCTION

Le Conseil des universités a l'honneur d'adresser au ministre de l'Education le rapport du Comité d'étude sur la recherche nordique ainsi qu'un court avis sur le document susmentionné.

Mis sur pied par la Commission de la recherche universitaire en septembre 1980, ce comité d'étude a été actif durant dix mois. Son rapport de travail a été largement diffusé dans tous les milieux intéressés, à l'automne 1981, ceux-ci étant invités, s'ils le jugeaient à propos, à transmettre leurs réactions à la Commission.

Cette consultation ayant pris fin au début de janvier, le Conseil a procédé à l'étude du rapport du comité et élaboré le présent avis lors de sa 134^{e} séance régulière, tenue en mars 1982.

1- Commentaires généraux sur le rapport

Cet avis sera assez bref. D'une part, le Conseil souscrit volontiers à presque toutes les orientations du rapport du comité d'étude. Les résultats de la consultation tenue à l'automne dernier permettent de croire que les milieux intéressés partagent grosso modo les mêmes vues. D'autre part, le rapport du comité se prêtant à une lecture facile - avec ses nombreux tableaux synthèses, ses résumés, ses annexes - il n'apparaît pas utile d'en produire un long compte rendu. On se bornera donc ici à faire état des points essentiels.

Le Conseil croit en premier lieu que le comité d'étude s'est bien acquitté du mandat qui lui avait été assigné,[1]

(1) Ce mandat est décrit à l'Annexe 1 du rapport.

lequel concernait la définition des besoins, de la spécificité, des modalités de coordination de la recherche nordique au Québec. Les recommandations auxquelles il en arrive au terme de son travail sont raisonnables et intéressantes; elles s'appuient sur des analyses bien étayées.

Les réactions des milieux intéressés au rapport du comité ont été aussi positives que laconiques. En leur adressant le document en septembre dernier, la Commission de la recherche universitaire les avait invités à réagir s'ils le jugeaient à propos. Fort peu l'ont fait. Cela reflète probablement un accord tacite d'une bonne partie des répondants avec le contenu du rapport. Il est important de noter que ces répondants - provenant non seulement des universités mais des gouvernements, des entreprises, des groupes autochtones - purent être associés de très près, dès le départ, à la réflexion poursuivie par le comité, en participant en grand nombre à cinq ateliers de discussion, en adressant au comité une vingtaine de mémoires écrits.[1] Les contributions externes ont donc été riches en qualité et en diversité; le rapport final en tire judicieusement parti. Le comité dit, en introduction, avoir voulu faire une oeuvre d'animation et de concertation; son mandat l'orientait vers cela, mais aussi sa composition[2] bien dosée en terme de représentativité et d'expérience des réalités analysées. Tout cela a concouru à la production d'une oeuvre valable.

Le Conseil à cet égard se réjouit de voir quelques uns des intervenants assumant le leadership en recherche sur le Nord - c.f. l'Université McGill et l'Ecole Polytechnique - ou impliqués de près dans les services en milieu nordique - c.f. les ministères de l'Environnement, du Loisir, Chasse et Pêche, le ministère fédéral des

---

(1) Voir les Annexes 3, 4, 5 et 6 du rapport du comité d'étude, où se trouvent réunies les informations pertinentes.

(2) Voir Annexe 2.

Affaires indiennes et du Nord - être venus lui confirmer leur "appui global" ou souligner, sans réserves, le sérieux du travail accompli par le comité. Il aurait apprécié par ailleurs recevoir les commentaires d'autres agents, et particulièrement de ceux dont l'action est soumise aux plus lourdes critiques du comité - v.g. certains centres de recherche universitaire, le réseau Info-Nord-Québec, etc. Serait-ce que les agents concernés considèrent les remarques qui leur sont adressées dans le rapport comme tout à fait fondées, ou alors, au contraire, comme non avenues?

2- Le devenir de la recherche nordique au Québec

L'étude du comité repose sur un plan simple et logique. Après avoir identifié les critères pertinents à une définition du Nord et de la recherche nordique,[1] décrit les pratiques de recherche des agents dans les quatre grands secteurs d'exécution - entreprises, universités, ministères, communautés autochtones[2] - puis dressé un tableau des problèmes observables dans les pratiques, en se référant le cas échéant aux agents eux-mêmes,[3] le comité, dans les dernières sections du document, esquisse des voies de solution pour le court, le moyen et le long termes.

Ces solutions, mises en forme en une vingtaine de recommandations, sont regroupées sous cinq rubriques: i- la définition des besoins de recherche nordique; ii- le rôle des intervenants des divers secteurs dans ce champ de recherche; iii- les modalités générales de concertation des agents; iv- les principaux éléments d'une stratégie de développement; v- les mesures particulières à encourager dans l'un ou l'autre des quatre secteurs d'exécution de la

---

(1) Au chapitre 3 du rapport.

(2) Voir le chapitre 4.

(3) Voir le chapitre 5.

recherche.

Le Conseil endosse sans réserve la presque totalité des recommandations formulées par le comité d'étude. Il n'a d'interrogations qu'à propos d'une seule, soit celle concernant les modalités de concertation - recommandation 6 -.[1] Toutes les autres lui paraissent raisonnables et pertinentes comme telles, soit parce qu'elles privilégient des principes directeurs, des normes qui vont dans le prolongement des politiques générales bien établies pour l'enseignement supérieur et pour la recherche scientifique au Québec, soit parce qu'elles proposent des mesures bien harmonisées avec les besoins particuliers du champ de recherche concerné, et justifiées par des données solides.

C'est donc à propos de la recommandation 6 - relative à la mise sur pied d'un organisme de coordination de la recherche nordique - proposition qu'il faut voir un peu comme la clef de voute du rapport, que le Conseil désire formuler quelques commentaires.

Le comité, aux pages 87, 88 et 89 du document, justifie la création de ce nouvel organisme, étant donné l'acuité des problèmes d'orientation et d'organisation de la recherche relevés dans le champ concerné - problèmes de transfert des connaissances entre secteurs d'exécution, ou d'accès aux ressources localisées à l'intérieur de l'un ou de l'autre secteur, qui se soldent, ici ou là, par des lacunes au plan de la complémentarité, de la qualité, de la productivité des efforts; mais étant donné aussi l'importance intrinsèque du thème de recherche concerné, vu l'ampleur des développements en train de prendre corps dans le Nord québécois, le volume élevé des ressources d'ores et déjà dévolues à la recherche nordique, le manque d'outils adéquats de gestion de ces ressources. Le Conseil souscrit à l'argumentation du comité, surtout que celui-ci, au préalable, l'a

---

(1) Celle-ci est annexée au présent avis.

étayée avec une masse importante de données. Nos interrogations concernent tout autre chose.

Le comité d'étude dit bien "n'avoir pas en main les argumen's lui permettant de recommander pour le moment la création de structures permanentes d'encadrement de la recherche nordique";[1] il préconise donc "une structure légère d'orientation et de coordination"[2] qui "ne se substituera pas aux circuits réguliers de soutien à la recherche existant déjà".[3]

Si le nouvel organisme est appelé à exercer un rôle souple, incitatif, et à agir comme une table de concertation plutôt que comme une structure centralisée, alors cela devrait être mieux marqué dans la définition de son mandat. Le Conseil ne croit pas que l'organisme, tel que suggéré, devrait être nanti d'office d'un budget régulier puisé à même les fonds de l'Etat. Certes il faut qu'il bénéficie, durant sa période de démarrage, d'un support approprié. Mais passé cette période, il devrait essentiellement être financé à même les contributions de ses participants eux-mêmes - universités, entreprises, gouvernements, groupes autochtones. Ce serait là une façon de vérifier la capacité des agents de concerter leurs efforts, sous l'égide d'un mécanisme léger. Il faut dire que l'ajout de fonds publics - "d'argent neuf" - au champ concerné s'impose d'autant moins que le volume de crédits y étant déjà injecté est assez élevé.

Le Conseil propose pour les mêmes raisons - c.f. décentralisation, pragmatisme des actions - que le dit organisme, au lieu de se voir confier d'office l'administration d'un fonds de soutien à la recherche nordique, examine plutôt, une fois mis sur pied, les besoins qui peuvent se présenter au chapitre des projets de

---

(1) Page 88.

(2) Page 89.

(3) Page 102.

recherche prioritaires et convienne lui-même du mode de soutien de tels projets, le cas échéant.

En conséquence, le Conseil croit que le paragraphe b) iv- de la recommandation devrait être modifié, pour se lire ainsi:

> *"d'examiner les besoins de soutien à la recherche et aux services de logistique susceptibles de se présenter, et de convenir, s'il le juge à propos, d'un mode d'encouragement à de tels projets".*

Le paragraphe e) quant à lui devrait être reformulé ainsi:

> *"qu'il bénéficie du support de l'Etat durant sa période de démarrage; que, cette étape traversée, il soit financé à même les contributions de ses participants".*

Par ailleurs, toujours dans la même optique, il faudrait laisser aux agents eux-mêmes, en temps opportun, le soin de décider de l'endroit de rattachement de la nouvelle table de concertation. Le rapport propose que l'organisme soit placé possiblement sous la tutelle du ministre d'Etat au Développement scientifique.[1] Le Conseil croit que ce dernier devrait se borner pour l'instant à convoquer une première assemblée des agents intéressés et à leur fournir le support technique nécessaire. Par la suite, ces derniers auront entière latitude de choisir la solution administrative la mieux appropriée.

---

(1) Page 89.

3- Actions à poser à la suite du rapport

Le comité d'étude fait un ensemble de propositions judicieuses relativement aux actions à poser, à court et à moyen termes, pour affermir la coordination et le développement du champ de recherche considéré.

La première de ces actions intéresse spécifiquement le ministre d'Etat au Développement scientifique: la convocation d'une assemblée en vue de la mise sur pied de la table de concertation.

Par ailleurs, le comité d'étude recommande que l'on assigne au nouvel organisme un certain nombre de tâches prioritaires - quant à la coordination des services logistiques, au soutien à la communication scientifique, aux collaborations intersectorielles[1] - qui paraissent fort à propos, et pourront aider celui-ci à roder son fonctionnement.

Enfin, la dernière catégorie de propositions formulées par le comité d'étude concerne spécifiquement l'un ou l'autre des quatre secteurs d'exécution de la recherche[2] - universités, entreprises, gouvernements, groupes autochtones. Les recommandations adressées aux universités portent sur la gestion des unités de recherche et leur ouverture sur l'extérieur, les collaborations et la coordination interuniversitaires, la formation de chercheurs, la contribution propre de la recherche universitaire, par rapport à celle susceptible de venir de la recherche exécutée dans les autres secteurs. Quelques unes de ces recommandations peuvent paraître gratuites. Il suffit pourtant de relire les sections pertinentes du rapport pour en mesurer tout l'à-propos. Certaines universités

---

(1) Recommandations 7, 8, 9, 10.

(2) Recommandations 12 à 21.

devraient-elles à court terme n'accomplir que quelques pas dans les directions proposées par le comité d'étude - par exemple, pour la gestion des centres, l'évaluation des chercheurs - qu'il en résulterait bien des progrès.

Le Conseil souhaite que l'organisme de coordination intersectoriel éventuellement mis sur pied, et les agents responsables de l'évaluation des demandes de soutien des chercheurs universitaires - au premier chef, le Fonds FCAC lui-même - exercent les incitations qui amèneront les universités à agir dans le sens proposé par le comité d'étude.

RECOMMANDATION

(Le Conseil des universités convient de trans-
(mettre au ministre de l'Education le rapport
(du Comité d'étude sur la recherche nordique,
(et lui recommande de prendre les mesures per-
(mettant la mise en oeuvre des recommandations
(du comité en tenant compte des commentaires
(formulés dans le présent avis.

Annexe I

Extrait du rapport du Comité d'étude sur la recherche nordique

"Quant à la nécessité d'un développement concerté de la recherche nordique au Québec (chapitre 7, pages 91 et 92)

Le comité recommande

RECOMMANDATION 6

a) Que soit créé un organisme d'orientation et de coordination de la recherche nordique au Québec;

b) Que cet organisme ait pour mandat, dans le prolongement du travail accompli par le présent comité:

i- de proposer des orientations de développement en matière de recherche nordique au Québec;

ii- de suivre et de revoir périodiquement l'état particulier des besoins et des ressources dans les différents secteurs d'exécution de la recherche, et dans les principales spécialités scientifiques associées au domaine nordique;

iii- d'examiner en priorité le dossier des services logistiques à la recherche exécutée dans le Nord et de proposer un plan de développement coordonné pour de tels types de service;

iv- d'administrer un fonds de soutien à la recherche et aux services de logistique nordique, pour le financement d'un certain nombre d'activités prioritaires, notamment dans le secteur universitaire;

c) Que cet organisme soit composé de douze personnes provenant, à part égale, des universités, des entreprises, des ministères, des communautés autochtones;

d) Qu'il soit mis sur pied au départ, pour une période de cinq ans; qu'après cette date son fonctionnement soit évalué;

e) Que son budget annuel d'opération soit de un demi-million la première année et atteigne un million à la troisième année.

Conseil des universités
2700, boul. Laurier
8e étage
Québec

7980-1662

58-1004